

NOTE

CONTRIBUTION À LA RÉFLEXION NATIONALE SUR LA SORTIE DU CONFINEMENT DANS LE SECTEUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le confinement a déjà des conséquences économiques notables. Après et avec la gestion de la crise sanitaire viendra très rapidement celle de la gestion de la crise sociale pour laquelle les établissements publics de la protection de l'enfance sont en 1^{ère} ligne.

Jusqu'au 11 mai, la période va être consacrée à la préparation de la sortie du confinement, avec la mise en place de mesures particulières avant si la situation le justifie.

Les principales conditions de réussite identifiées

- ▶ La réussite de ces défis dépendra selon nous en grande partie de la capacité de coordination ARS/Préfecture/Services de l'Etat et Conseil départemental sur le territoire et de la qualité de cette coordination.
- ▶ Disposer dès aujourd'hui de l'assurance que les établissements de protection de l'enfance pourront en cas de besoin accéder sans difficultés aux tests (sérologiques) et aux EPI pour les enfants accueillis et les professionnels afin de ne pas prendre de retard
- ▶ Ces dispositions d'organisation exceptionnelles ne pourront se mettre en place à coût constant. Il est donc nécessaire d'anticiper d'ores et déjà une enveloppe supplémentaire permettant d'absorber les surcoûts à prévoir surtout sur le personnel

De mi-mai jusqu'à l'été : absorber l'accroissement de l'activité consécutive au déconfinement et adapter l'organisation des établissements à la réouverture des écoles dans le respect des consignes sanitaires

Enjeux identifiés :

- › Du point de vue de l'activité globalement :
 - Amorcer un retour progressif à l'activité habituelle tout en devant composer avec de nombreuses contraintes :
 - respect des geste barrières ;
 - réorganisation avec un temps scolaire risquant d'être morcelé
 - remise en place des rendez-vous médicaux ;
 - absentéisme qui repart à la hausse avec la circulation du virus liée au déconfinement
 - renouer le lien avec les familles
 - Dans les départements où le confinement a pu générer de la suractivité (accueils en relais assistantes familiales avec prévision d'admission dans les FDE, structures éphémères), il va y avoir beaucoup de mouvements pour que chacun revienne à sa bonne place au moment du déconfinement et il faut envisager cette phase avant de penser traiter de nouvelles sollicitations.

- Dans les départements où le confinement s'est traduit par une plus faible activité, l'établissement doivent pouvoir retrouver progressivement son niveau d'activité antérieur dans un contexte plus contraint (cf supra)
- › Sur l'activité liée à l'accueil de jour et au domicile :
 - la limitation des accompagnements aux situations d'urgence et la limitation des temps de suivi et de soins des enfants ont fragilisé les situations familiales, le risque étant la dégradation forte de la situation, le retrait des enfants du domicile et la saturation des places en internat et en accueil familial
 - Un temps d'évaluation des situations est à prévoir
- › Sur l'articulation avec le médico-social :
 - l'absence totale de prise en charge pour certains enfants depuis le début du confinement contribue à une régression et un risque de perte des acquis pour l'enfant
 - Certains parents ont besoin de temps de répit, la prise en charge quotidienne d'un enfant en situation de handicap devenant de plus en plus complexe avec le prolongement du confinement
 - Le suivi à domicile et/ou par téléphone ayant montré ses limites, l'accueil temporaire dans certaines situations est devenu urgent
 - Reprise des soins psychiatriques pour les enfants
- › Du point de vue sanitaire
 - Respecter les obligations de sécurité sanitaire tout en prenant en compte les besoins fondamentaux des enfants
- › Du point de vue RH :
 - Renforcer les équipes pour pouvoir absorber à la fois le flux et le temps supplémentaire de travail lié aux contraintes sanitaires et à une remise en route partielle de l'école (ex : temps d'école sur demi-journée par exemple)
 - Préciser le statut des stagiaires des écoles (en lien avec DDCS et DRJCS) qui pourraient poursuivre leurs missions, les cours en reprenant pas avant septembre

Propositions :

- › **Sur la scolarité**
 - Mise à disposition des personnels de l'éducation nationale pour assurer du soutien scolaire grâce à un partenariat renforcé avec l'Education nationale sur les territoires
 - Articuler l'organisation provisoire d'ici l'été des établissements protection de l'enfance avec les IME et ITEP
 - Avoir l'appui logistique et matériel pour organiser des « classes » en effectif réduit
- › **Sur les mesures de sécurité sanitaires**
 - Réorganiser les espaces d'accueil, le matériel de protection, revoir la taille des groupes pour limiter le risque d'infection
 - Protocole de tests clairement définis dès le 11 mai avec une organisation locale qui permet son application
 - La question des EPI reste encore un sujet sur certains départements
 - Disposer d'outils de communication pédagogiques à destination des équipes afin de rappeler les conditions d'usage des masques et rappeler l'importance des gestes barrière. Les protocoles gagneront à être clairs et synthétiques
 - Renforcer l'hygiène sur site, réaliser les visites médiatisées en extérieur lorsque cela est possible
- › **Sur l'activité**
 - Sur les DVH: il convient d'être très prudent au niveau national en cas d'assouplissement du dispositif car les établissements risquent de ne pouvoir réassurer ces accompagnements sans renforts. Ce n'est peut-être pas tant pas

sur les situations (urgentes/moins urgentes) qu'il faut assouplir mais peut être sur la fréquence ou sur le nombre par jour/semaine qu'un foyer peut réaliser Et identifier quels partenaires aujourd'hui en télétravail pourraient réinvestir ce champ (référénts ASE, lieux de visites médiatisées etc.)

- L'école reprenant et les modes de garde pouvant accueillir des petits groupes, l'accueil de jour peut reprendre
 - Disposer des moyens d'augmenter la capacité en places d'accueil (locaux, personnels)
- › Sur les RH
- Maintenir la solution de garde d'enfants pour les professionnels
 - Renforts de personnels pour assurer les temps supplémentaires à prévoir sur l'accompagnement mais aussi l'entretien et l'hygiène des locaux

Période estivale : des besoins et des moyens plus importants à prévoir

Enjeux identifiés :

- › Du point de vue de la qualité de l'accompagnement
 - un taux d'encadrement plus important à anticiper lié : au risque de non-réouverture des Centres d'animation et de loisirs ; de durées de séjours au sein des familles moins importants et au rattrapage d'une partie de l'activité non réalisée en période de confinement
 - scolarité : préparer les enfants à la rentrée scolaire afin de limiter les pertes de chances
- › Du point de vue RH :
 - permettre aux personnels s'étant fortement investis depuis le confinement de partir en congés. En particulier, problématique des assistantes familiales ayant besoin de répit

Propositions :

- › Maintenir la réserve sociale jusqu'à la rentrée scolaire au moins
- › Mobilisation des personnels dans le champ du médico-social et réorganisation de l'activité à penser en articulation avec eux
- › Mobiliser des dispositifs de soutien scolaire personnalisés pour les élèves les plus en difficulté
- › Globalement, garantir des moyens supplémentaires aux établissements permettant une augmentation de leur capacité d'accueil sur la période estivale

Contact : jeanne.cornaille@gepso.com – 01 44 68 88 35